

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/22

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MICHEL Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 avril 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL Gilbert.

TRAVAUX DE RAVALEMENT



Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a apporté certaines corrections au régime des autorisations d'urbanisme. L'article R421-2m dudit décret prévoit que les travaux de ravalement peuvent être dispensés de toute formalité.

Afin de préserver l'architecture et les couleurs locales préconisées dans le plan d'occupation des sols, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de maintenir l'obligation de déclaration préalable pour les travaux de ravalement.

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 3 voix contre,

- ✓ DECIDE de maintenir l'obligation de déposer une déclaration préalable pour tous les travaux de ravalement,
- ✓ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

